

Interreg



Co-funded by
the European Union
Cofinancé par
l'Union Européenne

Canal du Mozambique



UNION EUROPEENNE



Décisions du Comité de Suivi INTERREG VI Canal du Mozambique (2021-2027)

Du 26 au 27 juin 2023

Interreg



Co-funded by
the European Union
Cofinancé par
l'Union Européenne

Canal du Mozambique



UNION EUROPEENNE



1.1 Présentation du Règlement Intérieur du PO Interreg Canal du Mozambique 2021-2027

Le président du Conseil départemental rappelle que suite à la Réunion technique du 26 juin 2023, il a été proposé lors de cette réunion présidé par la Vice-présidente Zamimou AHAMADI de soumettre en consultation écrite le règlement intérieur pour permettre de prendre en considération l'ensemble des observations formulées par les membres ayant voix délibérante.

Les services du Département de Mayotte en charge du secrétariat conjoint présentent le règlement intérieur soumis à validation.

Au regard des propositions de modifications des partenaires du programme, le président du Conseil départemental soumet au vote la proposition de reporter la décision de validation du règlement Intérieur du Comité de suivi Interreg Canal du Mozambique 2021-2027 par une consultation écrite.

A l'humanité la proposition de soumettre en la consultation écrite le règlement intérieur est adopté.

1.2 Présentation des fiches action du PO Interreg Canal du Mozambique 2021-2027

Le Président du Conseil départemental précise que les documents relatifs aux fiches actions sont présentés pour information au membre du Comité de suivi.

Le secrétariat conjoint présente l'ensemble des fiches actions du programme pour information.

Aucune observation particulière n'a été faite. Néanmoins, une vigilance sera portée pour mettre à jour les fiches actions au fil de l'eau lors des modifications du programme opérationnel Interreg Canal du Mozambique 2021-2027.

1.3 Présentation des modalités relatives aux critères de sélection du PO Interreg Canal du Mozambique 2021-2027

Sur la base des observations formulées lors de la Réunion technique du 26 juin 2023, le Président du Conseil départemental propose de soumettre en consultation écrite les modalités de critère de sélection pour permettre de prendre en considération l'ensemble des observations formulées par les membres ayant voix délibérante.

A l'humanité la proposition de soumettre en la consultation écrite les modalités de critères de sélection est retenue.

1.4 Présentation de la stratégie et plan de communication et d'animation du programme

A la suite de la présentation des aspects de la communication et d'animation par le secrétariat conjoint, les membres du comité de suivi (en particulier les membres des pays partenaires) ont indiqué qu'ils souhaitent que les actions de communication soient plus importantes comparé à la période du programme Interreg 2014-2020.

Ils souhaitent la mise en œuvre de plusieurs actions d'animation et de communication du programme opérationnel dans leurs pays respectifs.

Le président du Conseil départemental suite aux différentes observations retient la proposition de soumettre en la consultation écrite les stratégies et plans d'animation et de communication.

Pour conclure la consultation écrite aura lieu dès la semaine prochaine afin de permettre la validation dans les 15 jours des documents présentés à ce premier Comité de suivi Interreg, et de lancer dès le mois d'août les premiers appels à projets du programme.

Le premier appel à projet sera ouvert pour une durée de 3 mois sur tous les objectifs spécifiques du programme Interreg VI Canal du Mozambique 2021-2027.